

Fiche Act. créée le 1 JANV 1922

Nom : Lecoutré
Prénoms : Auguste Antoine Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2337
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
Né le 20 juillet 1897, à Branichelles, canton d Boulougne, département d Pas de Calais, résidant à Branichelles, canton d Boulougne, département d Pas de Calais, profession d journaliste
fils d Louis Marie Alexandre et d Gambart Rosalie, domiciliés à Boulougne, canton d du, département d Pas de Calais

SIGNALEMENT.
Cheveux bruns, sourcils bruns
yeux bleus, front normal
nez droit, bouche normale
menton droit, visage ovale
Taille : 1 m. 72 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES : Cicatrice au bras gauche

N° 50 de tirage dans le canton d Boulougne S.

Degré d'instruction : générale (1).
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Dispense Art 21 - Frère au service armé
Compris dans la 2 partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

Dans l'armée active.
Rég¹ Rég¹ d'Inf¹ de Rocroi (B)
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Rég¹ d'Inf¹ de St-Omer

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Admis au 218^e Rég¹ d'Inf¹ à Combrès le 21 août 1914. N° 12526
Compté dans la disponibilité le 26 sept 1914
Muté en service auxiliaire pour blessure le 25 oct 1914
de la Com¹ de Réserve de Boulougne du 10-5-22
Pour limitation de l'abduction de l'épaul droit à 40° de la
consolidée avec un raccourcissement de 3 cm 5
Articulé de l'épaul. Admis à une pension de 600 par arrêté du
15 décembre 1923 avec jouissance du 27 Mars 1924

LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGEMENT
Dates.
10^e rég¹ d'Inf¹ de Rocroi
10^e rég¹ d'Inf¹ de St-Omer
10^e rég¹ d'Inf¹ de Rocroi
10^e rég¹ d'Inf¹ de St-Omer
10^e rég¹ d'Inf¹ de Rocroi
10^e rég¹ d'Inf¹ de St-Omer

Passé dans la réserve le 1^{er} Janvier 1922

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Parti aux armées le 8.8.1914. Blessé le 10 juillet 1916 placé en section épaulé D par 80 Hoz. n° 20 de l'annuaire le 29.7.16. Hoz. n° 102. à Bregastel le 7.4.16. com. le 24.11.16 sur l'HT du Grand Calais Paris - Doyen de physiothérapie de Joinville le 18.12.16. Centre spécial de réforme de Versailles le 2.2.19 obtenu le 11.2.17 une congé de 1 mois renvoyé au dépôt le 16.3.17. rejoint les armées le 20.5.17. X. Blessé le 9 avril 1918 aux Eparges, phlé au retour par balle de la face dorsale de la main gauche à l'hôpital jusqu'au 28 Mai 1916 aux armées le 29 Mai 1916.

Cette 0/0 du régime n° 238 du 7 Février 1918.
Bon soldat ayant toujours eu une belle conduite au feu.

6^e Classe service auxiliaire 1^{er} pour pension temporaire. Hoz. n° 20 de la Com¹ de réforme de Boulougne du 5 juin 1920 pour limitation de l'abduction de l'épaul droit à 40° consolidée avec un raccourcissement de 3 cm 5

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1901	1911	1917	1923	

ion du 4 décembre 1896.
comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

me du 20/1/1916
au 3/1/1919